

MARDI 17 MARS 1789.

*DANEMARK : Danger que court l'escadre Rasse ;
complot affreux, heureusement découvert.*

Pavet animus, horret; magna perniciés adest.
SÉNEQUE. in *Médeæ.*

Le fait que nous allons raconter est atroce. Conçu dans un siècle de ténèbres & de barbarie, exécuté par des hordes sauvages il tomberoit encore, & quelle honte que ce soit le dix-huitième siècle, que ce soient les nations policées de l'Europe qui donnent ce scandale au monde, & se couvrent de cette flétrissure auprès de la postérité ! Les loix de la guerre, & telles dures que la nécessité les rende encore, reprochent un semblable forfait, & c'est au sein de la paix, ou si l'on veut, au milieu d'une armistice amical dont l'intervalle devoit être consacré à des négociations paisibles, c'est pendant que tous les dehors d'une confiance réciproque subsistient encore, que cet horrible complot a été médité, préparé, presque consommé ! Pour l'honneur des gouvernemens, puisse ce complot n'être que le crime d'un individu obscur & isolé ! Nous souhaiterions vainement que ce fût un faux bruit ; car il n'est déjà que trop avéré par plusieurs lettres authentiques de Copenhague ; voici le récit qu'elles en font.

Dans la nuit du 28 février au dimanche premier mars, un particulier vint donner à l'amiral un avis de la nature la plus férieuse, & qui exigeoit les plus promptes mesures. On convoqua aussitôt l'amiral général de la Marine & le procureur de guerre, qui se rendirent à trois heures du matin, chez son excellence le vice-amiral Fontenay. C'étoit pour être témoin à la déposition & à l'interrogatoire du délateur & d'un capitaine

de navire Anglois, de la personne desquels on s'étoit assuré. Ils y ont révélé la trame la plus noire & la plus perfide, qui devoit s'exécuter le mercredi suivant, & qui ne tendoit à rien moins qu'à incendier tous les vaisseaux de guerre Russes qui se trouvent dans le port de Copenhague, & s'il étoit possible aussi, la flotte Danoise. Un étranger, qu'on dit Suédois, & qui étoit dans cette ville depuis long-tems, avoit acheté, du capitaine Anglois, son navire avec la cargaison pour la somme de 12000 rixdales, & il l'avoit payé en lettres de change; le navire étoit à l'ancre près de la citadelle. La cargaison vendue, il la remplaça par une charge de goudron, de poix, de poudre à canon, & de liqueurs spiritueuses; & en même tems, il enduisit de goudron non-seulement la carcasse du bâtiment, mais encore les voiles & tous les agrès. Le capitaine Anglois, qui avoit pris part à la conspiration, étoit convenu que le mercredi au soir, 4 mars, jour fixé pour l'exécution, il s'approcheroit de l'escadre Russe, & ensuite mettroit le feu au navire, qui rempli de matieres inflammables, ne pourroit manquer de propager l'incendie sur tout ce qui l'environneroit. On avoit promis une récompense de 5000 rixdales pour chaque bâtiment Russe qu'on embraseroit. Le capitaine Anglois toutefois n'étoit pas sans quelques remords, & ils augmentoient à mesure que le terme fatal approchoit. Le samedi dans l'après-midi, plus mélancolique & rêveur que de coutume, il s'avise de réfléchir que celui qui a eu la scélératesse de former un complot de cette nature, pourroit bien aussi avoir été peu délicat pour le tromper sur le payement convenu. Il examine en conséquence de nouveau les lettres de change qu'il en avoit reçues, & ne tarde pas effectivement à découvrir qu'elles sont fausses. Il n'a rien de plus pressé que d'aller rompre son marché; il en résulte quelques pourparlers qui sont entendus, & qui donnent des soupçons. Un particulier sur le champ en fait le rapport; on a arrêté l'Anglois, on cherche le Suédois; mais malgré toutes les perquisitions, on n'avoit pu encore les découvrir au départ du courier. Cependant il est d'autant plus essentiel qu'il soit pris, que lui seul pourra donner des éclaircissmens sur les véritables auteurs

de cette odieuse trahison. Il est fort à craindre que ce ne soit le signal de la guerre la plus acharnée, qui ait ensanglanté le Nord dans le cours de ce siècle.

SUEDE : nouveaux détails sur l'assemblée du 21 ; propositions captieuses du roi ; l'opposition de la noblesse continue ; fin du discours du roi prononcé le 17.

Toutes les actions de Gustave III témoignent hautement qu'il ne respire pas autre chose que la guerre. Depuis la trêve qu'il a conclue avec le Danemark, a-t-il fait une seule démarche qui puisse acheminer à la paix ? les discours qu'il tient à sa diète annoncent-ils le desir d'une réconciliation ? les paroles outrageantes qu'il s'y est permises contre les cours de Russie & de Copenhague, y préparent-elles ? ne le voit-on pas au contraire fremir d'impatience, à la vue de tous les obstacles qui retardent ses projets de vengeance ? Ah ! c'est avec bien de la raison qu'on dispute à ce monarque le pouvoir de faire à son gré la paix ou la guerre. Mais malheureusement ses violences l'emporteront ; & grâces aux terreurs qu'il a su inspirer, il est probable qu'il n'essuyera plus que d'inutiles contradictions. Ce qui s'est passé à l'assemblée générale du 21 février annonce déjà qu'il aspire à avoir plus de pouvoirs que jamais.

Nous avons déjà dit qu'il y eut ce jour-là *plenum plenum* ; mais ayant reçu depuis quelques détails ultérieurs plus étendus & plus justes sur ce qui s'y est passé, c'est donc une nécessité d'y revenir. Les nobles s'étoient trouvés au lever du roi, & ils accompagnèrent S. M. jusqu'à leur chambre. Le monarque arrivé dans la salle des Etats & s'étant assis sur son trône leur adressa une courte harangue, dans laquelle il les informa entr'autres, qu'une nécessité impérieuse l'avoit forcé de s'assurer de quelques personnes qui aspireroient à envahir le gouvernement, qui cherchoient à exciter des troubles, qui retardoient & empêchoient la conclusion des objets importants pour lesquels il avoit consulté la diète du royaume. Il se tourna pour lors vis-à-vis du maréchal de la diète, & lui présentant de nouveau le bâton de maréchal, il lui dit qu'il es-

peroit lui voir remplir deormais les fonctions de cette charge sans aucun empêchement. Le marechal remercia S. M. en peu de mots ; & puis en s'adressant à la noblesse, l'assura qu'il oublieroit le passé, dans l'espérance que cet illustre corps lui rendroit sa confiance & son amitié.

Le duc de Sudermanie, frere du roi, prononça aussi un petit discours qui parut faire le meilleur effet. „ C'est le même sang, dit-il, qui coule dans mes veines, „ & dans celles du roi ; le même amour pour la patrie, le même zèle pour l'honneur de la nation m'enflamme ainsi que mon frere. „ Il loua l'armée & le militaire en general ; & il protesta que quand à lui, il n'avoit qu'à s'applaudir des services, de l'obéissance & de la soumission des troupes qu'il avoit commandées. Enfin il consentit par exhorter les états à travailler avec union & zèle au bien de l'Etat, sans se laisser entraîner par les complots perfides, qui ne tendoient qu'à éluder le but de la presente assemblée.

Le roi reprenant pour lors la parole, dit, que puisqu'il les États réunis auprès de sa personne ne formoient qu'un même peuple, n'avoient qu'une même patrie, un même culte, il devoit aussi n'y avoir pour leurs biens & pour leurs personnes qu'un même droit, qu'une même sûreté, que tous enfin devoient concourir pour les mêmes charges aux besoins de l'Etat. Dans cette vue S. M. leur proposa un nouvel acte de garantie, dont le secrétaire de la diète fit la lecture : il portoit en substance : *Que le roi gouverneroit selon les loix du pays, & la forme du gouvernement ; que le roi auroit le pouvoir de déclarer la guerre, & de lever les contributions nécessaires ; que le roi pourroit remplir les places de conseillers d'Etat, & de gouverneurs de provinces d'un certain nombre de personnes non nobles ; & que si ces personnes venoient à être immobles, leurs places seroient par la même vacantes, & qu'on substitueroit d'autres personnes non nobles ; que les roturiers pourroient à l'avenir posséder des biens nobles, avec les mêmes droits & privileges que la noblesse ; que la noblesse payeroit les mêmes contributions pour ses biens nobles, comme pour ses biens non nobles ; & qu'en-*

fin toutes les places civiles & militaires pourroient être possédées sans distinction par les bourgeois & les nobles.

Cette lecture faite, le roi demanda si les Etats approuvoient cet acte. L'ordre du Clergé ; celui des bourgeois ; celui des paysans répondirent unanimement *Oui* ; la plupart des nobles dirent *Non*, quelques-uns firent mine de sortir de la salle ; lorsque le roi reprit vivement, que les trois Etats avoient consenti à l'acte & qu'ainsi il étoit censé passé. Mais le comte Hamilton se levant & montrant dans sa main la forme du gouvernement, osa dire à S. M. que selon le 40^me paragraphe de cette loi, le roi ne pouvoit faire aucun nouveau règlement, sans soumettre préalablement ses propositions à la délibération des Etats, & en attendre les avis, qu'en conséquence il demandoit cette permission pour son ordre. --- Mr. Adlerbeth le seconda, ce qui firent encore plusieurs autres membres. Cet exemple fit impression même sur les ordres qui avoient d'abord si promptement donné leur approbation. L'Evêque Lindholm orateur du clergé *ad interim*, demanda la même permission pour son ordre, & un député de celui des paysans pour le sien. Le roi fut donc obligé de céder ; il dit qu'il seroit remettre à l'orateur de chacun des Etats une copie de l'acte en question, après quoi S. M. leva la séance.

L'on voit par-là que l'opposition est toujours très forte parmi la noblesse, & que les voies de rigueur n'ont peut-être servi qu'à propager le mécontentement. On en eut de nouvelles preuves dans la séance de cette chambre qui eut lieu ce même jour, lorsqu'il fut question du choix à faire, pour remplacer dans le comité secret ceux des membres de cet ordre qui ont été arrêtés. Quelques-uns demandèrent vivement où étoient les membres absens, & vouloient qu'on les reproduisit ; & le baron de Wachtmeister qui vient de se démettre de la place de gouverneur du prince royal, eut même la hardiesse de protester formellement contre des procédés si inouis.

Fin du discours du roi aux Etats assemblés le 17 fév.

„ Je vous déclare donc encore une fois du haut

de mon trône, non sans être surpris de devoir vous le déclarer de nouveau : que je n'aspire point à la souveraineté absolue ; & que si la suite des desordres me forçoit à la reprendre , ce ne sera jamais pour la conserver ; que toujours au contraire, je tiendrai à grand honneur d'être l'appui & le protecteur de la vraie liberté ; mais que je regarde aussi comme un de mes premiers devoirs , en qualité de chef de l'Etat , de reprimer & de punir la licence ; que jamais je ne souffrirai , que ceux qui avec des mains temeraires ont attenté à la couronne de mon père n'arrachent aussi le sceptre que je porte ; que je puis , que je dois encore moins permettre , que d'autres favorisent les projets de l'ennemi par de coupables temporisations.

» Et si l'on ne me seconde pas au plutôt , de manière que je voie la flotte en mer , l'armée de terre préparée , équipée & soldée , alors , je vous le déclare ici publiquement , alors que nos côtes soient ravagées , que la Finlande soit toute en feu , que cette capitale se voye menacée d'une surprise , ce ne sera point sur moi qu'il faudra en rejeter la faute , mais sur ceux qui verroient plus volontiers les Russes dominer ici à Stockholm , qui veroient avec joie un ambassadeur Russe me prescrire ses ordres , plutôt que de faire le sacrifice de leur soif de regner , de leurs ressentimens de leurs projets particuliers ; il faudra s'en prendre à ceux qui croient par toutes ces lenteurs me forcer à une paix honteuse , à une paix que vous-mêmes , messieurs , que tous vos descendans m'imputeriez un jour comme une stérissure , comme une perfidie envers l'Etat , comme une tache au nom qu'ont porté de si grands rois , & que j'ai moi-même l'honneur de porter. Ah ! que cette main soit attaquée d'une torpeur soudaine , plutôt que souscrire à rien de deshonorant ! qu'on arrache la couronne de mon front , qu'on la brise à mes yeux plutôt que de la voir souillée , cette couronne de Gustave-Adolphe ! & si je suis forcé de la quitter moins éclatante qu'il ne l'a laissée , je l'aurai du moins conservée sans tache , comme je l'ai reçue.

» Je vous le dis , messieurs de l'ordre Equestre & de la noblesse ! vous en répondrez pour moi & pour vos Co-Etats ; si , par votre discorde , par vos empiete-

mens ; vous perdez un tems si précieux, si vous tachez de séduire vos co-sujets par de vains épouvantails. Car, en ce moment, on s'empresse de rechercher tout ce qui peut jeter de l'odieux ; on donne à tout les interpretations les plus défavorables. On dit que le royaume est abimé de dettes, & que c'est moi qui les lui ai attirées. Cependant, ceux, qui ont assisté à la diete, durant 18 ans, savent & reconnoissent que j'ai reçu le royaume avec les dettes du roi Charles XII, & avec celles, plus grandes encore, dont nous avoient accablés les guerres de 1771 & de 1757 ; que la flotte manquoit de vaisseaux en état de servir, & que les forteresses n'étoient aucunement ce qu'elles devoient être ; que j'ai fait renaître la grande flotte de ses débris, que j'ai fait construire à neuf celle de Finlande, & que je ne vous ai demandé ni reçu de vous de plus grands subsides qu'à l'ordinaire, & qu'enfin j'ai prêté à la Banque ce que la couronne lui devoit. Si de pareils débours ont exigé des moyens, je puis prouver qu'ils n'ont point excédé le cours ordinaire des choses. Mais je n'ai point mérité ni dû m'attendre de vous, Messieurs, que j'ai préféré, en tant de différentes façons à vos Co - Etats qui ne m'ont point abandonné dans le besoin, mais qui au contraire ont quitté leurs foyers pour venir à mon secours & à celui du royaume, je n'ai point dû m'attendre, dis-je, que vous blameriez la conduite de ces loiaux sujets ou que vous traiteriez de ridicule le zele qui les anime. Car je n'ignore pas que vous faites sonner l'arrivée des Dalecarliens comme une chose dangereuse, comme une entreprise très coupable. Enfin après avoir tenté d'affoiblir le zele de la bourgeoisie de Stockholm pour moi & pour la patrie, vous vous plaisez maintenant à regarder les Dalecarliens comme les ennemis les plus dangereux. Mais quel reproche fondé pouvez vous me faire si je leur ordonne de venir ici ? ne sont ce pas des sujets Suédois qui ont pris les armes, non dans des vues d'intérêt mais de leur bonne volonté, pour mon service & celui du royaume ? ne sont-ils pas commandés par des Suédois natis tirés de la noblesse comme du tiers-Etats ? quel reproche peut-on donc leur faire ? a-t-on sujet de les

regarder comme des troupes étrangères, prises à la solde de l'Etat, que les rois promettent, dans le tems de l'union, de ne point introduire dans le royaume? Et peut-on les regarder comme dangereux par la seule raison qu'ils paroissent m'être tout dévoués? je fais que, dès mon premier voyage en Dalecarlie, on annonça & peignit l'époque de leur arrivée comme celle de la destruction de la ville, de la banque & de la tranquillité publique; mais il faut bien que tout soit interprété en mal, afin que tout l'odieux tombant sur ma tête, je sois enfin forcé de succomber & de laisser à l'esprit d'anarchie le champ libre pour aneantir l'indépendance du royaume. Il est vrai que, d'après l'offre de l'ordre des payfans, il a été enjoint à une partie du corps - franc Dalecarlien de se rendre ici, non pour faire la garde dans la ville ou au château (puisqu'elle est entre les mains de la bourgeoisie, & je ne connois point de mains à qui je puisse confier avec plus de sûreté ma vie, celles de mon épouse, de mon fils & de mes freres, qu'aux mains de la bourgeoisie de Stockholm) mais ces troupes serviront à assurer le bon ordre dans la ville, lorsque des incendies exigeront le secours des bourgeois, dans un tems, où la fermentation générale des esprits pourroit mettre en danger la tranquillité publique; mais elles n'entreront dans la ville qu'en cas de nécessité. Je les logerai dans mes châteaux de plaisance, afin qu'elles ne soient pas à charge à la bourgeoisie. Voilà le motif qui m'a porté à appeler ces troupes, sur l'arrivée desquelles on a tâché d'inspirer tant de craintes. On n'a pas manqué de saisir cette occasion pour soulever tous les esprits contre moi, on a prononcé dans l'assemblée des discours qui attaquent ma souveraineté; on a publié par l'impression des mémoires qui méritent l'auidversion des loix. J'ai vu tous ces procédés, sans m'en plaindre, aussi long-tems qu'on ne s'est pas avisé d'aller plus loin; mais maintenant je me vois obligé de parler & de vous déclarer que ma volonté est que vous donniez pleine satisfaction à votre maréchal de la diete, & que vous lui demandiez pardon ainsi qu'il est de votre devoir; que vous biffiez, dans vos registres, toutes les délibérations qui sont contraires à

Pardonance de l'ordre Equestre, & qui portent atteinte au respect qui m'est dû, sur-tout celles du 7 & du 9 février, à la suite desquelles vous avez forcé le maréchal de la diete à faire une proposition contraire aux loix, & contre le serment qu'il a prêté. Vous aurez donc à vous rendre à la salle de l'ordre Equestre, pour y former une députation, que, sous la conduite du premier comte, vous accompagnerez, vous comte Fersen, vous comte Geer & vous autres, nommés dans le memoire contre le maréchal de la diete, pour lui demander pardon de ce qui s'est passé, & le conduire ensuite, à son liege, afin qu'il y puisse faire rayer du protocole ce qui y a été inseré de contraire aux loix. »

FRANCE ; Nouvelles de Bretagne moins turbulentes ; pourquoi l'on conserve la forme des Etats de Languedoc ; réforme de l'armée Française ; le gouvernement paroît de plus en plus favorable à la liberté de la Presse.

Les dernieres lettres reçues de Bretagne portent que la commission intermediaire qui avoit interrompu ses fonctions, les a reprises, ce qui est d'un bon augure pour un rapprochement entre les deux ordres & le tiers-Etat de cette province : on ajoute que les regimens destinés pour la Bretagne ne sont pas encore en marche, & qu'ils ont seulement reçu ordre de se tenir prêts à marcher. Il paroît qu'on a beaucoup exagéré les mouvemens de la jeune bourgeoisie de Nantes, de St. Malo & de quelques autres villes. Les jeunes gens se sont à la verité enregimentés, mais c'est au moment où une fermentation extrême faisoit craindre les plus grands troubles. On écrit que cette jeunesse porte sur l'habit une marque distinctive qui consiste en une croix surmontée du numero 1 & au-dessous de laquelle est un 3, & que quelques officiers de cette association se sont présentés à Brest chez M. le comte d'Hector qui les a reçus.

Un arrêt du conseil du 25 février casse & annulle toutes les deliberations qui ont été ou qui pourroient être prises relativement aux Etats-generaux, ailleurs

que dans les communautés & dans les bailliages assemblés selon les formes établies par S. M. & defend à toutes personnes sans distinction, sous peine de déobéissance, de solliciter des signatures pour des deliberations concertées, avant les assemblées des bailliages. Cependant l'esprit public éclairé par tant d'écrits qui ont paru, semble prendre une direction favorable à la chose commune, qui est la concorde & l'union aux Etats-generaux. Les lettres de convocation pour les provinces qui ne les ont pas encore reçues, sont dit-on expédiées. On fait par les lettres de Provence que les assemblées particulieres y étoient fixées au trois de ce mois, que chaque ordre devoit y nommer séparément ses députés, & que l'assemblée generale devoit avoir lieu le 10. Cette province aura aux Etats-generaux 7 deputations ou 28 députés, dans lesquels seront compris 4 députés pour la ville de Marseille & quatre pour les terres adjacentes; ces details indiquent suffisamment qu'on a connoissance en Provence des dispositions des lettres de convocation.

La lettre que le roi a écrite à M. l'archevêque de Narbonne président des Etats de Languedoc étoit conçue en ces termes :

„ J'ai toujours été content, monsieur, de l'administration des Etats de ma province de Languedoc; je connois le zele constant qu'ils ont montré pour le bien de l'Etat & pour la defense des interêts qui leur sont confiés. C'est uniquement par des motifs de justice & d'administration generale que j'ai déterminé, dans mon conseil, de convoquer aux Etats-generaux mes sujets de Languedoc par senechaussées; & je veux que les Etats continuent à gérer les affaires de la province, ainsi qu'ils l'ont fait jusqu'à présent, les assurant de ma protection & de ma bienveillance. Vous connoissez, monsieur, mes sentimens pour vous & le cas particulier que je fais de vos services.

(Signé) LOUIS.

Cette lettre étoit accompagnée d'une autre de monsieur Necker, au même prélat, qu'il est également essentielle de connoître. En voici donc la copie.

„ Je viens de recevoir à Paris, Mgr., la lettre que

„ vous m'avez adressée pour un courier extraordinai-
 „ re, & j'ai fait remettre au roi celle qui étoit
 „ pour S. M. Je me hâte de vous faire parvenir la
 „ reponse de S. M. C'est après une mure délibéra-
 „ tion dans son conseil des dépêches que le roi a
 „ ordonné que ses sujets de Languedoc fussent con-
 „ voqués par seneschauflées, & de la même maniere
 „ que les autres habitans du royaume. Les commis-
 „ saires du conseil nommés par le roi pour les tra-
 „ vaux préparatoires des Etats-generaux ont fait un
 „ rapport de tous les faits, & de tous les motifs pro-
 „ pres à éclairer la décision de sa majesté & l'avis
 „ du conseil de S. M. a été unanime. Plusieurs mem-
 „ bres des Etats seront sans doute nommés aux Etats-
 „ generaux par le choix libre des seneschauflées, &
 „ dans tous les cas l'intention de S. M. est d'ap-
 „ peler auprès d'elle une deputation des Etats de
 „ Languedoc pendant la durée des Etats-generaux,
 „ afin que, s'il est nécessaire, tous les services ren-
 „ dus à la province & à l'Etat pour les Etats de
 „ Languedoc soient particulièrement connus des re-
 „ présentans de la nation, comme ils le sont du gou-
 „ vernement.

„ Je puis vous assurer, Mgr., que le roi a examiné
 „ les questions discutées dans son conseil avec un ve-
 „ ritable sentiment d'affection pour les Etats du Lan-
 „ guedoc. S. M. rend toute la justice qu'on pouvoit
 „ desirer à leur administration, & les ministres ont
 „ partagé ces sentimens.

„ L'arrêt de convocation sera fait d'une maniere
 „ convenable pour les Etats de Languedoc. — Nous
 „ n'avons pas entendu parler des députés annon-
 „ cés par les lettres du Languedoc, ils n'auront au-
 „ cune affaire à traiter ici, puisque les lettres de con-
 „ vocation seront parties & qu'ils ne seront pas ad-
 „ mis à discuter l'administration de la province. Vo-
 „ tre courier est chargé d'une lettre de M. de Vil-
 „ ledeuil pour M. le comte de Pengord, & cette
 „ lettre contient un arrêt de cassation des arrêtés de
 „ la cour des aydes &c. ”

L'épôque très prochaine des assemblées de bailliage
 éloigné journellement de Paris, un nombre infini de

personnes du clergé, de la noblesse & du tiers-Etat ; tous les grands baillis qui se trouvoient ici sont déjà partis. On est informé que les justes reclamations de divers bailliages ont été fort bien accueillies par le ministère, & que la liberté accordée de s'écarter de quelques dispositions du règlement d'instruction a aplame une foule de difficultés. Il paroît qu'en general la députation aux Etats-generaux sera fort recherchée par les membres des trois ordres, & que la doctrine des pouvoirs fort étendus à donner à ces députés a prévalu dans tous les esprits, de sorte que rien ne s'oppose plus à la prompte ouverture des Etats-generaux à l'époque du 27 avril fixée par Sa Majesté. Les vrais amis du bien public n'ignorent plus que l'Europe entiere a les yeux ouverts sur ce qui va se passer dans cette memorable assemblée nationale, & s'il est vrai qu'on en vaut mieux quand on est regardé, il faut espérer que tout ira le mieux possible, & que tout le bien qui ne pourra pas être effectué dans cette premiere assemblée, y'fera du moins préparé pour les subséquentes. S'ils faut en croire un bruit très accredité, le travail relatif à la reforme de l'armée Françoisé est entierement terminé, elle sera composée de 168 mille hommes effectifs ; & la depense de ce département sera reduite de 113 millions à 96. La réduction est de 17 millions par an. On ajoute que les réductions dans les autres departemens s'éleveront aussi d'une somme assez considerable pour alléger le poids de ce déficit, auquel il seroit si difficile de remédier, en augmentant les impositions territoriales, sur-tout dans une année aussi calamiteuse que celle-ci. L'égalité de la repartition déjà consentie par la plus grande partie du clergé & de la noblesse achevera, dit-on, de raccommôder les affaires publiques.

On parle beaucoup d'un arrêt provisoire du conseil qui va être rendu sur la liberté de la presse, en attendant que les Etats generaux s'occupent de ce grand objet d'administration generale. On ajoute que l'arrêt annoncé sera accompagné de lettres patentes enregistrées, qui attribueront au parlement la connoissance des faits relatifs aux termes de la liberté légale établie par l'arrêt.

GRANDE-BRETAGNE : précis des discours du roi pour l'ouverture de la session parlementaire ; l'opposition terrassée en Irlande.

Toutes les espérances que conservoit encore le parti de l'opposition, sont tombées, tous les desseins déconcertés sans retour. Le roi a repris enfin les rênes du gouvernement, & il n'y aura pas même de regence temporaire. Le 6 au matin, S. M. tint un conseil au palais de Kew auquel elle fit appeler le lord chancelier, M. Pitt, le marquis de Grattam, les comtes Bathurst, Harcourt & Chesterfield, les lords Hawkesbury & Mulgrave, l'orateur de la chambre des communes, Sir William Faucett, le maître de Rolles, M. Elliot & M. Dundas. Ce fut dans ce conseil qu'on regla définitivement la manière dont se feroit la réhabilitation du roi, en ouvrant de nouveau la session du parlement ; & le 9 au soir, selon l'usage les ministres vinrent donner avis de ces résolutions à un grand nombre de leurs partisans assemblés au Cockpit. On leur annonça qu'une commission seroit chargée par le roi de se rendre le lendemain 10 dans la chambre-haute, & là d'y remettre les discours du roi à son parlement.

Ces discours sont à l'ordinaire au nombre de trois, mais plus longs que de coutume. Le premier s'adressant en général aux lords & aux communes porte en substance, „ que les commissaires ont ordre de déclarer, „ que par un effet de la faveur signalée de la divine „ Providence, S. M. est heureusement rétablie & jouit „ d'une santé parfaite ; qu'Elle les remercie du zèle „ qu'ils ont témoigné pour les intérêts de sa couronne „ & du peuple ; que depuis la dernière session, au mo- „ ment de l'expiration du traité provisoire avec son „ beau-frère de Prusse, il avoit été conclu avec lui un „ traité d'alliance défensive ; que pendant le cours de „ l'automne dernière, S. M. avoit fait les derniers „ efforts, conjointement avec ses alliés, pour mettre „ fin à la guerre du Nord ; qu'Elle n'avoit négligé „ aucuns soins pour procurer à l'Europe une pacifica- „ tion générale ; & qu'Elle continuoit de recevoir des

„ différentes cours du continent , les plus heureuses
 „ assurances de leurs intentions amicales pour tous les
 „ domaines. „

Dans le second discours , qui ne s'adresse qu'à la seule
 chambre des communes , S. M. les informe „ qu'elle a
 „ donné des ordres pour qu'il leur fût remis une copie
 „ du nouveau traité d'alliance défensive , conclu avec
 „ son beau frere de Prusse , ainsi que l'Etat des dépenses
 „ qu'exige le service public pour l'année courante ,
 „ leur recommandant d'apporter dans l'expédition
 „ de ces affaires , toute la promptitude possible , &
 „ d'avoir toujours en vue la gloire du gouvernement
 „ & le bien-être du peuple. „

S'adressant pour lors une troisième fois aux membres
 réunis des deux chambres , S. M. dans le dernier dis-
 cours leur témoigna , „ l'impression sensible qu'ont
 „ faite sur son ame les marques affectueuses & éner-
 „ giques de zele , de loyauté & d'attachement que
 „ ses sujets de toutes les conditions lui ont manifestés
 „ récemment. „ Sa Maj. ajoute que „ les com-
 „ missaires sont chargés de sa part de déclarer , que
 „ rien au monde ne peut lui être plus agréable , que
 „ de voir les deux chambres redoubler d'efforts , pour
 „ porter au plus haut degré la prospérité & le bon-
 „ heur de son peuple. „

L'adresse de remerciement projetée contient des fé-
 licitations sur le rétablissement de S. M. , sur la con-
 clusion du traité avec la Prusse , sur les efforts qu'a
 faits S. M. pour rétablir par tout les bénédictions de
 la paix ; & des vœux pour que le peuple jouisse en-
 core pendant long-tems des bienfaits du gouvernement
 de S. M. Nous ferons connoître ces pieces plus en dé-
 tail l'ordinaire prochain.

Ce changement inattendu qui s'est operé en peu de
 semaines dans la santé du roi , & qui a renversé tant
 de beaux projets d'élévation & de fortune , n'a point
 tardé d'influer aussi en Irlande , & déjà la majorité est re-
 tournée du côté de l'administration actuelle , parce
 qu'on la voit consolidée. Ce changement se manifesta
 pour la première fois dans la séance des communes
 de ce royaume du 4 courant , où l'aristocratie Hi-
 bernienne a été défaite. Son chef M. Grattam ayant
 fait une motion qui attaquoit indirectement le vice-roi ,

sa motion après avoir été vivement débattue, a fini par être rejetée à une majorité de 115 voix contre 106.

A R T I C L E S D I V E R S .

Extrait d'une lettre de Florence le 27 fevrier.

„ Malgré que les théologiens nommés par le saint siège pour examiner les actes du synode de Pistoja, aient promis de juger sans partialité, on a cru en appercevoir beaucoup, d'où l'on a auguré, que ces actes seront condamnés. Le grand duc notre souverain doit avoir en conséquence fait signifier au Pape par son ministre à Rome, qu'il ne souffriroit jamais qu'un de ses sujets & encore moins un Evêque fut jugé en pays étranger, surtout avant de lui avoir communiqué ses griefs, & entendu ses moyens de défense. Cette déclaration embarrasse, dit-on, beaucoup la cour de Rome.

Vienne le 7 mars. Il n'y a point ici de nouvelles bien essentielles, sinon qu'on se prepare de plus en plus à faire une vigoureuse campagne. La cour a publié aujourd'hui le 3me bulletin officiel de cette année. En voici la teneur.

„ Un rapport du commandant du corps de troupes en Croatie du 28 février annonce que depuis le 15 les Turcs faisoient contre leur coutume de fréquentes patrouilles depuis Vakup vers Dabina, Sytrana & Dobrofelzello le long du cordon des Liciens. En conséquence on envoya la nuit du 23 pour la sûreté de ces postes un détachement du regiment des Liciens vers Vakup & Ostrovicza, pour reconnoître l'ennemi & observer à quelque distance ses mouvemens

„ Le détachement des Liciens se glissa jusque sous les murs de Vakup, & y étant resté quelque tems sans rien appercevoir de l'ennemi, ils profiterent de l'occasion favorable pour mettre le feu à la Kula du Turc Mumin Aga Chachich, atenant aux murs de Vakup.

„ Les 21 sujets qui se trouverent dans cette Kula ne firent aucune défense, mais implorerent la protection impériale, en conséquence de quoi ils arriverent avec le détachement, qui n'essuya aucune perte, à son poste.

„ Immédiatement après un second détachement fut

envoyé de Dobroszello vers Ostrovicza, qui eurent quatre chevaux de bats, envoyés par les Turcs pour chercher du bois.

Herre le 16 mars. Ayant communiqué à nos lecteurs dans notre avant-dernier numero la représentation de son éminence le cardinal-archevêque de Malines à la dépêche de l'Empereur, nous croyons devoir les informer de ce qui lui a fait si subitement changer de résolution, en se rendant à Louvain au jour fixé, d'après les ordres de S. M.

A peine cette représentation de S. Em. fut-elle parvenue au gouvernement general, que S. Exc. le ministre-plénipotentiaire lui écrivit la lettre suivante.

„ Comme la conscience que V. Em. allègue sans
 „ cesse depuis 1787, lui donne assez de courage pour
 „ désobeir de la façon la plus soutenue & la plus
 „ marquée à son souverain, elle lui en donnera éga-
 „ lement assez, sans doute, pour renoncer entre les
 „ mains de S. M. des dignités qui la mettent dans la
 „ cruelle alternative, d'être infidèle à son souve-
 „ rain, ou à cette conscience qu'elle laisse si aveu-
 „ glement diriger.

„ C'est cette démarche qui prouvera à l'Empereur,
 „ & à tout le pays qu'on instruira également de ce
 „ que vous ferez ou ne ferez pas à cet égard, en
 „ combien votre conscience a une part réelle à vo-
 „ tre conduite, on ne vous sert que de prétexte.

„ C'est cette démarche aussi qui est l'unique moyen,
 „ d'éviter le scandale que V. Em. va donner, si elle
 „ m'oblige, en ne se rendant pas de bonne grace &
 „ au jour marqué à Louvain, d'exécuter d'abord les
 „ ordres de S. M., ordres terribles qui effectueront
 „ la même chose avec plus d'éclat, & dont les cir-
 „ constances sont sans exemple, ainsi que l'est aussi la
 „ désobéissance, par laquelle V. Em. se désigne elle-
 „ même, comme victime qui doit être immolée à la
 „ juste vengeance de l'Empereur. &c. ”

A quoi son éminence répondit sur le champ :

„ En proposant simplement dans ma représentation
 „ ces moyens, les seuls efficaces pour remplir les vues de
 „ S. M. à l'égard de la déclaration qu'elle desire, je ne
 „ crois pas avoir refusé de me rendre à Louvain, comme
 „ effectivement je m'y trouverai demain au soir, jour fixé ”.